

16 Mars

Une surprise!

Depuis hier on remarque beaucoup la fermeture des Magasins de Nouveautés « Au Printemps », 23, rue St-Georges, à Nancy. On regarde, on s'interroge, et chacun dit son petit mot.

En résumé, il paraît que cette Maison prépare une grande liquidation au profit de tout le monde. Nous croyons que cette liquidation commencera lundi 23 mars.

A demain les détails.

Un événement!

Oui, c'est bien en effet un événement commercial qui va se produire à Nancy. — La liquidation des Magasins de Nouveautés « Au Printemps », 23, rue Saint-Georges, va irrévocablement faire son ouverture Lundi 23 Mars.

Pour les personnes économes de Nancy et des pays circonvoisins, c'est une date à retenir.

Voir plus loin.

Une invasion!

Celle dont nous voulons aujourd'hui entretenir nos lecteurs n'a rien d'alarmant pour la France en général et la patriote ville de Nancy en particulier.

Non, il ne s'agit fort heureusement pas d'une nouvelle édition de l'année maudite!

Il est simplement question de la foule immense qui, depuis lundi dernier, prend littéralement d'assaut la grande liquidation des Magasins de Nouveautés « Au Printemps », 23, rue Saint-Georges, Nancy.

Faute d'espace et d'employés, on a dû interrompre la vente plusieurs fois dans la journée. Pour ce fait, la liquidation présente ses excuses au public et mettra aujourd'hui en ligne de nouveaux vendeurs pour répondre à l'empressement général.

LES SACRIFICES

Ils sont aussi anciens que le monde. Mais il n'est pas ici question d'une offrande faite à la divinité par les Hébreux ou les Païens...

Il s'agit des sacrifices extraordinaires que fait la liquidation des Magasins de Nouveautés AU PRINTEMPS, 23, r. St-Georges, à Nancy.

Cette liquidation continue à vendre : Les belles fantaisies grande largeur à 0 fr. 95 et 1 fr. 25 le mètre. — Les beaux cachemires noirs, 120° de largeur à 4 fr. 60 le mètre. — Les beaux rideaux guipures et vitraux à 0 fr. 25 et 0 fr. 45 le mètre. — Les jolis Jupons volant à 3 fr. 95. — Les jaquettes drap noir à 4 fr. 95. — Les beaux Manteaux, les belles Pelisses à 12 fr. 90. — Les magnifiques Surah tout soie noir et couleurs à 2 fr. 75 et 4 fr. 95 le mètre. — Les articles Blanc et Toile. — Les Confections, les Costumes pour dames et fillettes et mille autres articles qui sont vendus avec des rabais considérables.

AVIS IMPORTANT

Pour remettre l'ordre dans les marchandises et donner un peu de repos aux employés, surmenés extraordinairement depuis l'ouverture de la liquidation, les Magasins seront fermés aujourd'hui dimanche.

DEMAIN LUNDI 4 AVRIL

Continuation de la vente avec des RABAIS CONSIDÉRABLES

LA QUESTION DU GAZ

Nous avons annoncé qu'une réunion du comité provisoire de l'Union des consommateurs de gaz aurait lieu samedi, à cinq heures, à la salle de l'Agriculture; mais, dès la veille, c'est-à-dire vendredi, à neuf heures du soir, M. N. Pierson avait donné, dans la salle de la bibliothèque publique, au Syndicat des limonadiers, présidé par M. Kiffer, des explications sur l'Union des consommateurs du gaz.

M. Pierson a rappelé dans quelles circonstances, à la suite d'une assemblée de plusieurs consommateurs du gaz, s'était créé un comité provisoire destiné à amener une réduction du prix de l'éclairage et à se substituer à la Compagnie pour la production du gaz, quand aura été prononcée la déchéance de la Compagnie.

M. Pierson a démontré les avantages de l'association pour la campagne que l'on entreprend et constaté que le Syndicat des limonadiers a le premier entamé la lutte contre la Compagnie et créé une concurrence notable en permettant de fonder à Nancy une Compagnie pour l'éclairage par l'électricité: la Compagnie n'a qu'à s'en prendre à elle-même d'un mouvement qui n'est pas une manœuvre électorale, mais a été provoquée par les tracasseries de la Compagnie envers ses abonnés et l'exagération des prix.

M. Pierson termine en invitant le Syndicat à se joindre à l'Union.

Différentes questions ont été soulevées par MM. Clérin, Cayotte, et plusieurs assistants. M. Pierson y répond en démontrant la nécessité de l'union des consommateurs du gaz pour la discussion des idées et la possibilité, grâce à un article du cahier des charges, de mettre la Compagnie en déchéance dans un délai de deux années. Il conclut qu'une fois cette déchéance prononcée, il faudra qu'une nouvelle compagnie, formée de capitaux nancéens, soit prête à fonctionner, afin d'empêcher une compagnie étrangère de venir s'implanter dans notre ville.

L'ordre du jour suivant, proposé par M. Pierson, est adopté à l'unanimité: « La chambre syndicale des limonadiers autorise ses membres à entrer dans l'union provisoire des consommateurs de gaz en prenant pour base de son adhésion: 1° le refus de toute prolongation de traité avec la compagnie; 2° le respect des engagements antérieurs du syndicat avec la compagnie d'électricité. »

Sur la proposition de M. Clérin, des remerciements sont votés à M. Pierson. La séance est levée à onze heures.

Au cours de la séance du comité provisoire qui a eu lieu samedi soir et à laquelle assistaient vingt membres environ, diverses questions ont été examinées et divers votes ont été émis.

M. Adrien a été nommé secrétaire et M. Weill, trésorier; MM. Gaudeloux-Picard et Ferlin ont été désignés comme assesseurs. Après avoir ainsi complété le bureau, sous la présidence de M. Demenge-Cremel, la réunion a voté des remerciements à M. Ferlin, qui s'est fait expédier de Marseille diverses catégories de lampes à pétrole, ainsi qu'à l'adresse du syndicat des boulangers, du syndicat de l'ameublement, et du syndicat des maîtres d'hôtel, limonadiers et restaurateurs qui ont adhéré au groupement des consommateurs de gaz.

En ce qui concerne les travaux du comité, après une très complète et très intéressante discussion à laquelle ont pris part MM. Demenge-Cremel, Pierson, Gaudeloux-Picard, Sylvain, rédacteur en chef du Progrès de l'Est, Noël, Goutière-Vernolle, Ferlin et Schweninger, il a été résolu qu'un appel invitant tous les consommateurs à adhérer à l'union consommateurs du gaz serait rédigé.

Cet appel indique que les promoteurs de ce mouvement invitent les consommateurs à s'unir pour former une société d'études, de consultation et de résistance.

Il appartiendra donc à la Ligue d'étudier la question du gaz ainsi que les moyens de résister aux exigences de la compagnie.

Il a été également décidé que des listes d'adhésions seraient distribuées aux membres du comité qui seront chargés de visiter les consommateurs du gaz. La souscription des adhérents à la Ligue a été fixée à cinquante centimes.

Les consommateurs habitant les localités avoisinant Nancy et éclairées par la Compagnie du gaz seront invités à se joindre à ceux de Nancy.

La séance a été levée à six heures et demie; en quittant la salle de l'Agriculture, les membres du comité ont pu examiner le fonctionnement d'une lampe à pétrole suspendue dans le vestibule et admirer la qualité de la lumière très pure et très intense qu'elle répandait.

La toilette de Nancy

On nous écrit de Nancy, le 10 avril 1892: « Monsieur le rédacteur,

Permettez à un vieux Nancéen de vous dire qu'il a lu avec un vif intérêt dans le numéro d'aujourd'hui de votre estimable journal l'article fort judicieux « La toilette de Nancy. »

« A mon avis, pour que notre Nancy la Coquette reste à la hauteur de sa réputation, beaucoup de propriétaires ne feraient-ils pas bien de donner un coup de badigeon à la façade de leur maison ?

« De plus, la municipalité ne pourrait-elle pas exiger la réfection des nombreux trottoirs qui, dans certaines rues et des plus fréquentées, présentent des défauts sérieux, de vraies fondrières où les promeneurs et promeneuses risquent à chaque instant de se casser un membre ?

« Veuillez faire de mes réflexions ce que bon vous semblera et agréer, Monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments distingués.

« Un abonné ».

Cercle militaire

Le transfert du cercle militaire dans les locaux de la place Stanislas, mis obligamment par la municipalité à la disposition des officiers de la garnison, aura lieu mardi, 12 avril, dans la matinée. Les salles seront ouvertes à partir de neuf heures et demie du matin.

L'agrandissement du Cercle militaire par suite de son transfert dans les locaux de la place Stanislas permettant d'y recevoir un plus grand nombre d'officiers, le général de division a décidé, par application de la circulaire ministérielle du 26 juin 1889, que MM. les officiers de la réserve et de l'armée territoriale pourraient en faire partie sur leur demande dans les mêmes conditions que les officiers de l'armée active.

Les demandes seront adressées au général de division commandant d'armes.

10 avril

Suite de la page précédente

Explication

Chacun se demande la raison pour laquelle on se jette ainsi sur la marchandise mise en vente par la Liquidation Au Printemps, rue St-Georges, 23, à Nancy. Certaines personnes vont jusqu'à se fâcher qu'on ne les puisse servir. Cet envahissement s'explique aisément quand on réfléchit que l'on y vend de véritables pungies de Chine à 0,95 et 1 fr. 25; des taffetas glacés, étoffe la plus nouvelle de la saison à 2 fr. 45; du très bon taffetas novi à 1 fr. 85; de la faille à 2 fr. 60; des surahs à 2 fr. 65 et 2 fr. 80, qui ne sont jamais vendus moins de 3 fr. 50 et 3 fr. 75. — Un choix considérable de confections dont les prix sont aussi extraordinairement baissés.

On demande encore plusieurs vendeurs.

Les Œufs de Pâques

L'usage de donner des œufs bénis est très ancien.

En ne remontant qu'au XVII^e siècle, nous voyons que le roi Soleil ne dédaigna pas d'en offrir lui-même aux seigneurs de sa cour.

De nos jours la tradition n'est pas éteinte, mais les œufs de Pâques sont variés à l'infini et souvent l'utile passe avant l'agréable.

Cette année, étant donné le cas exceptionnel, on offrira :

- Des Jaquettes à 7,75 et 4,95;
De jolies Mantes soutachées à 11,90;
De beaux Jupons alpaga, volants brodés, 7,90;
Des mouchoirs Cholet, pur fil, 3,95;
Des Tissus pour robes à 1,45, 1,25 et 0,95;
Des Taffetas changeants, haute nouveauté, 2,45;
Des Pungies de Chine, qualité supérieure, 1,25 et 0,95;
Des Failles et Surahs noirs à des prix qu'on n'avait jamais vus, et mille autres articles qui seront abandonnés avec des

RABAIS CONSIDÉRABLES
par la Grande Liquidation
AU PRINTEMPS
Rue Saint-Georges, 23, Nancy

LUNDI 18 AVRIL, ET JOURS SUIVANTS
de 8 h. à midi et de 1 h. à 8 h.
VENTE EXTRAORDINAIRE

Mentée
13 avril

La fontaine de la place Stanislas
On nous écrit de Nancy :
« Depuis au moins six mois, une baraque d'un piètre effet cache la fontaine près du café de la Comédie. Après le modelage fait pour un des musées de Paris, est venu le travail de la restauration. Si longue et si minutieuse que doit être cette opération, les limites du temps nécessaire ne sont-elles pas dépassées ? Le moment n'est-il pas venu d'en finir ? »

Projet
13 avril

La fontaine de Stanislas
Depuis plus d'un an déjà une des fontaines de la place Stanislas — la fontaine de Neptune — est masquée aux yeux du public par une affreuse baraque en planches.
La population espère, avec une impatience non dissimulée, que cette construction disparaîtra tout au moins pour l'époque de la visite du président de la République, limite extrême bien entendu, car depuis trop longtemps la plus belle place de Nancy est déparée par cette baraque.

M. CARNOT A NANCY

Lundi matin, à dix heures, M. Adam, maire de Nancy, a été reçu à l'Élysée par M. le président de la République. Il était accompagné de MM. Marquis et Volland, sénateurs ; Mézières, député ; Bourcart, président de la Fédération des Sociétés de gymnastique, et M. Krug, président du comité de la XVIII^e fête fédérale. Cette visite avait pour objet d'inviter M. le président de la République à cette fête qui aura lieu, comme on sait, à Nancy, les 5 et 6 juin.
Nous croyons savoir que M. le président de la République a accepté cette invitation et qu'il viendra par conséquent pour la Pentecôte à Nancy où il sera accompagné de M. Loubet, président du conseil.

Nous recevons de la mairie la note suivante qui confirme d'une manière officielle la nouvelle ci-dessus :

« Un télégramme parvenu à la mairie annonce que M. le président de la République accepte l'invitation de la ville de Nancy d'assister aux fêtes du mois de juin. »

Voici d'autre part la dépêche que nous adresse à ce sujet notre correspondant particulier :

Paris, 4 avril, 3 h. 20, s.
MM. Volland, Marquis, sénateurs ; MM. Mézières et Viox, députés ; M. Stéhelin, préfet ; M. Bourcart, ainsi que les maires de Nancy et Lunéville sont allés ce matin inviter successivement le président de la République et le président du conseil à assister aux fêtes de gymnastique qui auront lieu au mois de juin à Nancy, puis de venir ensuite visiter Lunéville. M. Carnot et M. Loubet ont accepté en principe et sauf des cas d'empêchements imprévus.

Mentée
13 avril

Un nouveau journal
La fédération des syndicats a décidé de publier, à Nancy, un bulletin mensuel qui aura pour titre : « Fédération des Travailleurs de Meurthe-et-Moselle », et pour sous titre : « Organe des syndicats. »
Étant donnée l'importance des prochaines élections municipales, ce bulletin paraîtra deux fois avant le 1^{er} mai.

Projet
14 avril

Les concerts de la place Thiers
Le déplacement du Cercle militaire semble devoir entraîner la suppression des concerts hebdomadaires qui avaient lieu sur la place Thiers.

Nous recevons à ce sujet la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur,
Je viens de lire dans votre journal l'entre-filet concernant le déplacement du Cercle militaire et les concerts qui vont être donnés toutes les semaines par une des nombreuses musiques de la garnison devant le nouveau local du Cercle.

« Ce déplacement s'imposait pour certaines raisons d'étroitesse de l'ancien local ou autres, soit ! — ce qui est déjà regrettable pour le quartier de la place de la Gare. Mais l'autorité militaire ne pourrait-elle pas continuer pendant la belle saison de donner un concert par semaine comme cela a eu lieu déjà depuis plusieurs années, ce qui était attrayant pour les habitants de ces côtés de la place Thiers ? »

« Pendant la saison d'hiver, la place Stanislas est très avantagée par les soirées théâtrales, et l'été elle le sera encore bien plus par les musiques militaires.

« Dans une ville de l'importance de Nancy ne serait-il pas équitable de donner concert dans certains quartiers de la ville sans avantager toujours les mêmes endroits ? »

« Notre conseil municipal ne pourrait-il pas tenter une démarche auprès de M. le général commandant la 11^e division afin d'obtenir de faire donner, comme par le passé, des concerts hebdomadaires sur la place Thiers.

« Dans l'espoir de voir accueillir ces quelques lignes dans une des colonnes de votre journal, veuillez agréer, etc.

« Pour les habitants du quartier de la gare :
» Un abonné. »

Le vœu exprimé par notre correspondant mérite d'être pris en considération ; il est certain que les quartiers de la gare, du faubourg Saint-Jean et du faubourg Stanislas vont être privés d'une distraction et d'un plaisir auxquels ils étaient habitués et qui donnait à ces quartiers déshérités une animation qui produisait sur les étrangers, à leur descente du train, une favorable impression.

La place Stanislas

Les travaux de peinture et de dorure des six grilles de la place Stanislas, se poursuivent très activement. On voudrait que toute la place soit terminée pour le 1^{er} juin, avec les colonnes de gaz, la grille de la statue de Stanislas, les balcons des hôtels et les lampadaires. La fontaine de Neptune est très avancée ; on devrait bien aussi nettoyer le socle de Stanislas et remplacer les lettres de bronze tombées de l'inscription.

Le cercle militaire est définitivement installé sur la place Stanislas : c'est fort bien. Ce qui le serait moins, c'est l'établissement d'un kiosque pour la musique, comme le bruit en court en ville depuis deux jours. Jamais il ne se trouvera un conseil municipal à Nancy pour commettre un pareil vandalisme et défigurer ainsi une des plus merveilleuses places du monde entier.

Le kiosque à musique

Nouveaux renseignements
Ainsi qu'on l'a lu hier, la nouvelle qu'on serait dans l'intention de construire un kiosque sur la place Stanislas, pour la musique militaire appelée à jouer souvent devant le cercle des officiers — cette nouvelle a été défavorablement accueillie par le public, qui aime la musique, mais qui aime encore davantage la place Stanislas et la belle harmonie de ses lignes.

Nous avons pris de nouveaux renseignements, d'où il appert que s'il est question, en effet, de construire un kiosque, celui-ci sera

Est républicain
15 avril

16 avril

Conseil municipal de Nancy

Séance du 16 avril 1892.

PRÉSIDENCE : M. ADAM, MAIRE DE NANCY

La séance est ouverte à 3 heures 20 ; à ce moment dix-huit conseillers sont présents : c'est le nombre nécessaire pour permettre aux conseillers de délibérer.

MM. André, Fröhinsholz, Bichat, Lombard et Stévenot se font excuser de ne pouvoir assister à la séance.

M. Beppe donne lecture du procès-verbal d'une précédente séance.

M. Reussel, secrétaire général, donne également lecture d'un procès-verbal rédigé par M. Gutton.

Ces deux documents sont adoptés sans observation.

AFFAIRES DIVERSES

Le conseil passe à l'examen des affaires portées à l'ordre du jour ; il donne des avis favorables sur deux délibérations de la commission des hospices civils, sur trois délibérations de la commission du Bureau de bienfaisance, sur le budget et le compte de la fabrique de l'église de Bonsecours ; sur la donation faite par les héritiers de M. Gouy aux hospices et au Bureau de bienfaisance ; sur la demande d'abonnement présentée par M. Greff, brasseur.

Le conseil accepte les propositions de la Compagnie de l'Est relatives au paiement de l'intérêt d'une somme de trois mille francs, pour la location du bureau du service des messageries et accorde une concession gratuite d'eau de Moselle pour la Maison des apprentis.

La répartition des bénéfices du mont-de-piété et de la caisse d'épargne sont ainsi répartis : trois quarts pour les hospices et un quart pour le bureau de bienfaisance. Le quart des bénéfices s'élève à 18,858 francs.

Sur la demande de l'Union des syndicats relativement au cas de vente de l'immeuble de la rue Clodion, le conseil décide qu'en cas de vente de cet immeuble, au prix minimum de 40,000 fr., la préférence, à prix égal entre acquéreurs, sera accordée à l'Union des syndicats.

Des réclamations d'habitants de la rue Saint-Julien et de la rue Saint-Jean, concernant des droits de voirie, sont examinées ; la première est adoptée ; la seconde est rejetée ; la demande de déplacement du kiosque établi au square du carrefour des Trois-Maisons n'est pas approuvée, les nouveaux emplacements sollicités n'ayant point paru satisfaisants à la commission compétente.

Conformément aux propositions du service académique, le conseil adopte la suppression de six postes d'instituteurs et d'institutrices adjointes, par suite de la création du groupe scolaire de Mon-Désert.

Le tableau des dépenses imprévues s'élevant à 3,112 fr. est adopté, et acte est donné au maire de la communication de ce tableau.

Quarante-sept rapports présentés par la commission des logements insalubres sont homologués.

Conformément aux propositions du service compétent, le conseil adopte les conclusions de rapports présentées par M. Guérin sur diverses questions d'alignements ; sur une demande d'aliénation d'une partie du mur de la ville, rue de l'Hospice, 34, et sur un projet de rectification des alignements généraux de la rue Jacquinet.

Un crédit de deux mille francs destiné à des travaux d'amélioration de la Pépinière est adopté, ainsi qu'un crédit de cinq mille francs relatif à l'achat de mobilier pour l'école de garçons Saint-Georges.

Un crédit de sept cents francs sollicité pour l'élargissement et l'amélioration des sentiers de la Croix-d'Auyot et de Maxéville, est repoussé conformément aux conclusions du rapport présenté par M. Guérin.

Conseil à l'Est
15 avril

volant, à savoir qu'on le montera un quart d'heure avant, et qu'on le démontera un quart d'heure après la musique. Dans ces conditions, tout va bien.

Le kiosque, assez élégant, nous dit-on, sera composé d'une série de panneaux en fer. Il sera éclairé au pétrole. Sa toiture sera formée d'une bache.

Naturellement, en cas d'urgence, il pourra être monté ailleurs que sur la place Stanislas, encore qu'il soit, en principe, destiné à cette place, dont les cafetiers ont souscrit une somme de mille francs pour la construction de l'édicule.

Plusieurs modèles ont été présentés : à 4,000 francs (trop cher), à 3,000 (trop cher encore), à 1,500 fr. ; ce dernier modèle est un peu maigre. Nous croyons savoir que le modèle adopté coûtera 1,800 fr. Il y aura donc lieu de demander au conseil municipal une subvention de 800 fr. pour compléter la somme souscrite par MM. les limonadiers de la place Stanislas.

« 800 fr. ! encore une dépense de luxe, diront les austères. Déjà la fête de gymnastique coûtera gros. » Evidemment, en ce monde, toute affaire entraîne des dépenses.

Mais en ce qui concerne le kiosque à musique, nous n'avons pas le courage de protester contre la subvention sollicitée. Quoi de plus populaire et de plus démocratique que les concerts militaires où l'on vient en famille de tous les quartiers ? Et, pour que le concert soit entendu, ne faut-il pas que les musiciens soient sur un plan plus élevé que le « plancher des vaches » dont l'acoustique est d'ailleurs mauvaise ?

Rangés dans un kiosque, qui sera posé vers le centre de la place, les musiciens seront entendus de partout. Nous estimons donc que la dépense nécessitée par cette construction, si elle est « de luxe » est d'un luxe de bon aloi, véritablement populaire, puisqu'il permettra aux gens trop peu fortunés pour se payer les concerts payants, d'ouïr gratuitement les sympathiques et excellents musiciens de la garnison.

UN NOUVEAU JOURNAL

On nous prie d'annoncer la fondation d'un nouveau journal qui paraîtra une fois par mois.

Ce journal porte pour titre : « La Fédération des Travailleurs de Meurthe-et-Moselle », et est l'organe de tous les ouvriers de Nancy.

Il sera rédigé par des ouvriers qui ont l'intention d'en faire un organe de revendications sociales.

La politique en est exclue : seules les questions ayant trait à l'amélioration du sort des travailleurs, y seront étudiées et nous croyons savoir que ce journal publiera une série d'articles donnant un tableau comparatif des salaires et des dépenses des ouvriers et des gains des patrons.

La tentative des ouvriers mérite d'être soutenue. Il sera curieux de lire les études faites pas les intéressés eux-mêmes qui, mieux que personne, connaissent leur situation.

Nous souhaitons bonne chance à notre nouveau confrère : nous espérons qu'il aidera vaillamment à la lutte contre l'exploitation de la classe ouvrière, et nous lui promettons de faire de nombreux emprunts d'articles qui ne pourront qu'être intéressants.

Le conseil décide l'acquisition d'une petite parcelle de terrain sur le chemin de Nabécor à Vandœuvre pour la pose de la seconde conduite-maitresse d'eau de Mo-selle.

MM. Ochs et André sont nommés inspecteurs des eaux et de l'éclairage public.

Le conseil accepte sous certaines réserves proposées par M. Gaudchaux-Picard, diverses modifications au tarif des travaux par la Compagnie du gaz peut être appelées à exécuter pour le compte de la ville.

M. le maire demande la distraction d'une somme de 1,722 francs sur le crédit relatif à l'entretien et aux réparations de l'Arc-de-Triomphe; ainsi qu'un supplément de crédit de deux mille francs pour le dorage des grilles de la place Stanislas. Adopté.

COMPAGNIE DU GAZ

M. le maire donne lecture de la réponse faite au mémoire notifié par la compagnie Ellissen et Co. Ce mémoire fait ressortir que le traité relatif à l'éclairage public au gaz est intervenu entre la ville et la Société Constantin frères et Co et que M. Ellissen qui a signé le mémoire de son nom comme gérant de la Société d'éclairage, n'a point qualité pour présenter des réclamations, la substitution de la Société d'éclairage ne pouvant être effectuée qu'avec l'autorisation du maire, autorisation qui n'a point été demandée.

FÊTES DU MOIS DE JUIN

M. le maire rappelle que le conseil a déjà voté un crédit de 25,000 francs pour la réception des sociétés de gymnastique; il propose au conseil de voter un crédit de 40,000 francs, qui sera mis à la disposition de la commission chargée d'organiser les fêtes.

M. Gaudchaux-Picard demande au conseil de voter des remerciements au président de la République qui accepte l'invitation qui lui a été faite et de remercier les sénateurs, les députés et le maire de Nancy qui se sont rendus près de M. Carnot et ont obtenu son assentiment.

M. Adam dit que la récompense des représentants a surtout consisté dans l'accueil qu'ils ont trouvé près du président de la République.

Le crédit de 40,000 francs et la proposition de M. Gaudchaux-Picard, mis aux voix, sont votés à l'unanimité.

M. Gaudchaux-Picard attire l'attention de l'administration sur la nécessité d'activer le dorage des grilles de la place Stanislas et les travaux de réparation de la fontaine de Neptune.

M. le maire dit que ces travaux seront effectués pour les fêtes de juin.

M. le maire demande au conseil de nommer une commission municipale chargée de l'organisation des fêtes.

M. le maire ajoute que cette commission pourra s'adjoindre les divers chefs de service de l'administration et qu'elle devra s'entendre avec la commission déjà nommée par l'Union des sociétés de gymnastique. Cette commission pourra se composer de cinq membres. — Adopté.

Le conseil passe à la nomination de la commission.

Résultat du scrutin: Volants, 22. Ont obtenu: MM. Guévin, 20 voix; Grillon, 12 voix; Henrion, 12 voix; Demonet, 9 voix, et Boppe, 9 voix.

MM. Demonet, Boppe et Grillon témoignent la crainte de ne pouvoir remplir exactement les obligations qui leur incombent, étant données leurs occupations personnelles.

MM. André, Gaudchaux-Picard et Fröhsholz sont désignés en remplacement de MM. Demonet, Grillon et Boppe.

PALAIS DUCAL

Le conseil vote le principe d'une subvention destinée à l'agrandissement du Palais ducal, mais ce crédit ne pourra être employé que lorsque l'Etat aura indiqué la part qu'il entend prendre à ces travaux d'agrandissement.

CLAUDE GELLÉE

M. Grillon présente quelques observations sur le crédit de cent francs proposé par l'administration pour l'acquisition de la maison natale de Claude Gellée.

Un crédit de deux cents francs est voté. M. le maire répondant à une question de M. Gaudchaux-Picard dit qu'il n'est pas certain que la statue de Claude Gellée soit achevée pour les fêtes du mois de juin. M. le maire ajoute que la statue de Héré dont il s'est également occupé ne sera pas prête pour cette époque.

ORCHESTRE MUNICIPAL

M. le maire rappelle que le conseil avait adopté en principe la création d'un orchestre municipal à la condition que la dépense de 32,500 fr. nécessaire à cette création serait prise sur la subvention théâtrale. Le nouveau directeur demande à examiner cette affaire et à conserver le statu quo pendant sa première année de direction. Il s'engage à former son orchestre conformément aux indications contenues dans le projet d'organisation d'un orchestre municipal, mais il désire conserver l'intégralité de la subvention et être chargé de payer son orchestre. — Adopté.

MUSIQUES MILITAIRES

M. Royé dit que quelques habitants de la place Stanislas ont souscrit une somme de mille francs qu'ils se proposent de remettre à la ville pour faire l'acquisition d'un kiosque mobile qui serait mis à la disposition des musiques militaires appelées à jouer sur la place. La dépense entraînée pour cette construction s'éleverait à 1,800 fr. environ; la ville aurait donc une dépense de 800 fr. à sa charge.

Le kiosque serait monté et démonté par des soldats et par les soins de l'autorité militaire.

Le conseil décide qu'une estrade pourra être construite et que si la dépense dépassait le montant de la subvention l'administration serait autorisée à payer la différence.

Sur la demande de M. Simelle, M. le Maire demande au conseil d'approuver les projets de la commission des travaux relativement à la rue derrière l'église Saint-Pierre. Adopté.

A cinq heures vingt-cinq, l'ordre du jour est épuisé, le conseil se constitue en comité secret. La séance publique est levée.

Il résulte de divers propos engagés entre M. le Maire et M. Grillon, au début de la séance, après la lecture des procès-verbaux, que le conseil municipal sera appelé à se réunir encore une fois avant les élections. Dans cette séance il sera donné lecture d'un procès-verbal de séance rédigé par M. Lombard et lecture du procès-verbal de la séance de samedi.

Le kiosque à musique.

On nous écrit de Nancy, au sujet du kiosque à musique de la place Stanislas:

L'idée qu'ont eue certains hôteliers d'établir un kiosque mobile pour la musique militaire sur la place Stanislas, séduit peut-être quelques Nancéiens, mais beaucoup de nos concitoyens ne pensent pas que cela soit nécessaire. D'autant plus, qu'une fois entrée dans cette voie d'exception, la municipalité sera obligée d'accéder à d'autres demandes du même genre: établissement du tramway sur la place, peut-être kiosques à journaux ou autres, vérandahs vitrées devant les cafés.

Où irons nous alors? C'est déjà bien trop que certaines boutiques aient été tolérées avec leurs empiétements sur les lignes harmonieuses de la rue Héré, trop des affreuses mansardes de la même rue, trop surtout des inscriptions disparates et multiformes. Il serait temps de tout ramener à un type uniforme et de rendre à notre admirable place son ancienne splendeur. L'idée d'un kiosque mobile est belle en théorie, reste la pratique. On verra bientôt de nombreux abus se glisser.

Est républicain
18 avril

2 N° 1 Heulemans no 1000

L A
FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS
DE MEURTHE-&-MOSELLE
ORGANE DES SYNDICATS

Pour les Communications, s'adresser au Siège de la Fédération, 6, rue Clodion, à Nancy.

A NOS LECTEURS

Notre journal est un journal de revendications sociales.

Il s'adresse aux ouvriers et aux bourgeois. Aux uns il montrera combien est malheureuse la situation d'un travailleur, même s'il n'est pas chargé d'une famille, et il servira aux autres à défendre leurs droits.

Nous ne voulons point faire de politique. Les discussions oiseuses ont fait leur temps, et il nous faut autre chose que de belles promesses et des paroles doucereuses.

Nous faisons appel à toutes les bonnes volontés pour nous aider dans notre tâche.

Les dissentiments entre la classe ouvrière et la bourgeoisie peuvent disparaître quand les privilégiés de la Fortune comprendront que les uns ont trop, tandis que d'autres n'ont pas assez.

Si les riches connaissaient nos misères, s'ils avaient vécu de notre vie misérable, ils nous accorderaient d'eux-mêmes les réformes que nous leur demandons en vain depuis de longues années.

Dans notre journal nous publierons une série d'études sur la vie de l'ouvrier; nous mettrons sous les yeux de tous le compte de ses salaires, celui de ses dépenses, et nous montrerons qu'actuellement un ouvrier peut à peine joindre les deux bouts, et qu'il lui est impossible d'économiser quelques sous pour ses vieux jours.

Nous ne prêcherons point la haine contre le patron: nous voulons au contraire arriver à une entente qui se fera certainement, car nos revendications sont basées sur la Justice et le Droit qui peuvent être méconnus à certains moments, mais qui triompheront sûrement un jour.

Les ouvriers trouveront chez nous la possibilité d'exposer leurs idées, de proposer des réformes, de faire entendre leurs plaintes et de défendre leurs intérêts.

Nous espérons que notre journal sera bien accueilli de tous ceux qui s'occupent du sort des travailleurs qui, en somme, font la fortune et la grandeur de notre pays.

LA COMMISSION.

COMITÉ RÉPUBLICAIN-SOCIALISTE
DE NANCY

PROGRAMME MUNICIPAL

Adopté par la Fédération des Syndicats de Meurthe-et-Moselle et par les Candidats Ouvriers des Chambres syndicales, sauf un.

Article 1er. — Représentation proportionnelle de tous les partis dans le prochain Conseil municipal.

Art. 2. — Les séances du Conseil municipal auront lieu le soir après huit heures, ainsi que les séances des commissions autant que cela sera possible.

Art. 3. — Mise en adjudication de tous les travaux et fournitures de la Ville.

Art. 4. — Interdiction d'employer les ouvriers étrangers aux travaux de la Ville, faits soit directement, soit par adjudication. — Les adjudicataires devront être Français.

Art. 5. — Fixation d'un tarif minimum pour les salaires employés dans les travaux municipaux.

Art. 6. — Création d'une Bourse du travail.

Art. 7. — Interdiction à la Ville d'employer des étrangers.

Art. 8. — Admission des syndicats professionnels et sociétés coopératives aux adjudications publiques des travaux municipaux. Division des travaux en lots pour faciliter aux Syndicats de prendre part aux adjudications. — A rabais égal, accorder la préférence aux soumissionnaires qui font participer leurs ouvriers dans leurs bénéfices.

Art. 9. — Réorganisation de la police municipale.

Art. 10. — Création d'une école professionnelle gratuite municipale.

Art. 11. — Réorganisation du service des incendies: division de la Compagnie des Sapeurs-pompiers en quatre sections qui seront logées gratuitement dans des

bâtiments appartenant à la Ville et situés à proximité des quatre portes principales de Nancy. — Création d'une écurie pour le logement des chevaux destinés à la pompe à vapeur.

Art. 12. — Suppression du Comité secret pour la délivrance des bourses et leur répartition plus équitable.

Art. 13. — Réorganisation du Bureau de Bienfaisance.

Art. 14. — Création d'un refuge de nuit.

Art. 15. — Réorganisation du service des hôpitaux. — Agrandissement de l'hôpital. — Création d'une pharmacie tenue par un pharmacien et où l'on délivrera gratuitement les médicaments aux consultants nécessiteux.

Art. 16. — Déplacement de l'hospice St-Julien actuel. — Construction d'un nouvel hospice hors ville. — Réforme du Règlement.

Art. 17. — Interdiction aux employés de la Ville de cumuler des emplois salariés, qui ne pourraient être tenus que pendant les heures du bureau, c'est-à-dire de neuf heures du matin à six heures du soir.

Art. 18. — Voirie: Eclairage de toutes les rues. Installations d'égouts, de trottoirs, du gaz et de l'eau dans toutes les rues nouvelles et anciennes. — Distribution dans tout Nancy de l'eau de source. — Couverture des égouts et ruisseaux qui coulent encore à ciel ouvert. — Solution rapide des rues ouvertes par des particuliers.

Art. 19. — Organisation du balayage municipal.

Ces réformes devront être faites aussitôt que les ressources de la Ville le permettront.

Art. 20. — Surveiller la Cie du gaz, faire exécuter les procès-verbaux dressés contre elle, obtenir l'éclairage par l'électricité et au besoin dénoncer le traité. En tous les cas ne pas lui renouveler ou proroger son privilège.

Art. 21. — Réorganisation du service des voitures de place et tramways. — Intervention auprès de la compagnie pour obtenir la création à brève échéance de lignes projetées depuis longtemps.

Art. 22. — Création de deux nouveaux

Manque de Forces

ANÉMIE CHLOROSE **DÉBILITÉ EPUISEMENT**

LE FER BRAVAIS **LE FER BRAVAIS**



expérimenté par les plus grands médecins du monde passe immédiatement dans l'économie sans occasionner de troubles. Il recoloré et reconstruit le sang et lui donne la vigueur nécessaire. Il ne noircit jamais les dents.

est souverain pour guérir les personnes anémiques, épuisées, débilitées par suite de maladie, excès de travail ou séjour dans les pays chauds, les enfants ou les jeunes filles dont la formation est difficile, les femmes épuisées par suite de couches ou de pertes et de toute personne en état de langueur.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Détail : PHARMACIE NORMALE, 19, Rue Drouot, PARIS, et toutes les Pharmacies.
GROS : 40 et 42, Rue Saint-Lazare, PARIS

Si vous Toussez

PRENEZ DES

PASTILLES GÉRAUDEL

MELROSE RÉGÉNÉRATEUR CHEVEUX.

favori des

Le MELROSE rend positivement aux cheveux gris et blancs leur couleur de première jeunesse et enlève les pellicules. En flacons de deux grandeurs, prix très modiques. — Chez les Coiffeurs et Parfumeurs. Dépôt: 26 Rue Etienne Marcel (c-à-d. devant 92 Bd. Sébastopol), Paris.

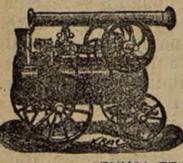
MAISON HERMANN-LACHAPPE J. BOULET & C^{ie} SUCCESSIONS

Ingénieurs-Mécaniciens, 31-33, Rue Boineod, Paris

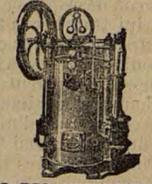
MACHINES A VAPEUR DE TOUS SYSTÈMES

Croix de la Légion d'Honneur en 1888. — 4 Médailles d'Or à l'Exposition de 1889. 13 Diplômes d'Honneur de 1883 à 1888.

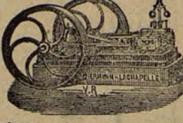
MACHINE HORIZONTALE
Locomobile ou demi-fixe
de 5 à 100 chevaux.



MACHINE VERTICALE
de 1 à 20 chevaux



MACHINE HORIZONTALE
fixe
de 1 ou 2 cylindres
de 2 à 300 chevaux.



ENVOI FRANCO DES PROSPECTUS DÉTAILLÉS

QUINA-LAROCHE

Anémie, Maux d'Estomac, Fièvres

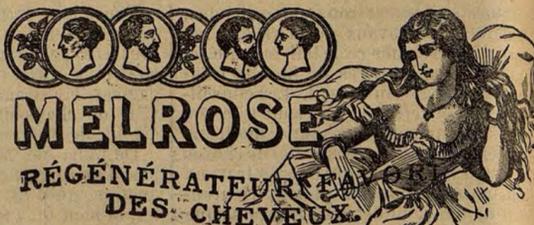
Médaille D'OR Médailles D'OR

Exposition Internationale Vienne 1883 Expositions Paris 1879, Nice 1885, etc.

Par l'Etat à Larocha Récomp^{se} de 16.600 francs Travaux scientifiques 1911

LE MÊME FERRUGINEUX Sang pauvre — Manque de forces LE MÊME PHOSPHATÉ

Très utile aux Nourrices et aux Enfants



MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX.

Le MELROSE rend positivement aux cheveux gris, blancs et fêtrés, leur couleur de première jeunesse. Se vend en flacons de deux grandeurs à des prix très modiques. Se trouve chez les Coiffeurs et Parfumeurs. 92 Bd. Sébastopol, Paris.

PAPIER FAYARD ET BLAYN

Supérieur pour guérir **BOUMES, IRRITATIONS de POITRINE, DOULEURS, RHUMATISMES, L'UM BAGO, BLESSURES, PLAIES.** — Topique excellent contre **CORS, GÊLES DE PIED, etc.** — 1 fr. dans toutes les Pharmacies. (Insérer notre signature.)

Maison Hermann-Lachapelle J. BOULET & C^{ie} Successeurs

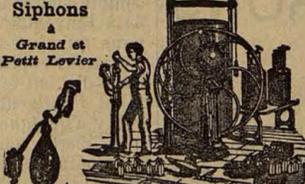
31, 33, Rue Boineod, à Paris

CROIX DE LA LÉGIION D'HONNEUR 1888

Quatre Médailles d'Or, Exposition Universelle 1889. — Cl. 49, 50, 52, 54

APPAREILS CONTINUS

Siphons à Grand et Petit Levier



Pour la fabrication de toutes espèces de Boissons gazeuses, Soda-Water, VINS MOUSSEUX

LES SEULS ABBREVIÉS A L'UNIFORMITÉ

Siphons de toutes Formes et de toutes Couleurs.

Manuel du Fabricant de Boissons gazeuses. PRIX 5 FRANCS

Envoi franco des Prospectus détaillés.

PLUS DE MAUX DE DENTS!

PAR L'EMPLOI DE

L'Elizir, Poudre et Pâte Dentifrices

DES RR. PP. BÉNÉDICTINS

de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)

DOM MAGUELONNE, Prieur

3 Médailles d'Or : Bruxelles 1880 — Londres 1884

Les plus hautes Récompenses

INVENTÉ en l'an 1373 PAR LE PRIEUR Pierre BOUSSAUD

« L'usage journalier de l'Elizir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins, à la dose de quelques gouttes dans l'eau, prévient et guérit la carie des dents, qu'il blanchit et consolide en fortifiant et assainissant parfaitement les gencives. »

« C'est un véritable service à rendre à nos lecteurs de leur signaler cette antique et utile préparation, le meilleur caratif et le seul préservatif des Affections dentaires. »

Maison fondée en 1807

SEGUIN 3, rue Esquerra, à BORDEAUX

Elizir 2^e, 4^e, 8^e, 12^e et 20^e; Poudre 1^{re}, 2^e, 3^e; Pâte 1^{re}, 2^e, 3^e.

Elizir, flacon de 1 litre, 20 fr.

Envoi franco du flacon de 2^e contre 2^e 50 timb. p^{ost} ou mandat.

Se trouve dans toutes les bonnes Parfumeries, Pharmacies et Drogueries.

ANTI-NEURALGIQUE RUSSE (MOSCOWITE)

Provenant de la Pharmacie de

ROMAN ROMANOVITCH KOEHLER

à MOSCOU

Remède nouveau en France, infallible et calmant instantanément les MIGRAINES et les autres MAUX DE TÊTE NERVEUX.

PRIX DE LA BOITE POUR UN LONG USAGE, AVEC L'INSTRUCTION : 4 FR.

Maison à MOSCOU : R. R. KOEHLER, Pharmacien-Droguiste, N° 4, Voronka Oulitzka.

Se vend dans toutes les Pharmacies de France et de l'Etranger.

Agent général à Paris : A. GASSIER, 39, Boulevard de Strasbourg.

Expédition franco contre mandat ou timbres-poste.

Le Secrétaire-Gérant : L. MÈGE.

Nancy, imprimerie A. Nicolle, 25, rue de la Pépinière.

« Quand le cercle militaire existait place Thiers, la musique donnait ses concerts sans kiosque, de même sur la place Carrière. Le kiosque de la Pépinière n'est-il pas suffisant ? Qu'on en construise un autre sur le cours Léopold, si l'on veut, mais ne touchez pas à la place Stanislas. »

Avec un kiosque, bientôt les grilles de Jean Lamour seraient dégradées par les gamins qui voudraient monter sur le soubassement en pierre. Pour deux ou trois mois au plus que dureront les concerts du mercredi, la nécessité d'un kiosque ne se fait nullement sentir sur la place Stanislas, la merveille de Nancy.

« Un vieux nancien ».

La dorure des grilles de Jean Lamour

On lit dans la *Lorraine artiste* :

« On vient de décider, à la hâte, la redore des grilles de la place Stanislas; une somme de douze mille francs est consacrée à ce travail : les adjudicataires ne sont pas tenus, paraît-il, de faire un ouvrage excellent, ils sont tenus de terminer pour le 1^{er} juin. Cette précipitation est regrettable. »

« En 1864, on a commencé par brûler les parties à dorer à la lampe à alcool, puis on nettoya les nervures à la brosse de laiton, de façon à en faire ressortir l'élegance. Après cela, on a appliqué une couche à la céruse calcinée, et c'est seulement alors qu'on commença l'opération proprement dite de la dorure. »

« Aujourd'hui on se contente d'appliquer des couches successives de minium, de jaune de chrome et enfin la mixtion. Il semble résulter un empatement des feuilles qui détruit la finesse du dessin. »

« Quant à la peinture du fer, elle était grenat foncé, ce qui donnait une note autrement harmonieuse que le ton chocolat dont on nous gratifie aujourd'hui. »

« Enfin, l'or employé est trop blanc, il eût été préférable de se servir d'un or rouge plus chaud de ton. Nous ignorons le chiffre consacré à cet or, dans la somme de 12,000 francs votée, mais ce doit être un chiffre insuffisant. On a de l'or à tous prix, depuis 40 francs le mille de feuilles, jusqu'à 100 francs et au-dessus; il était nécessaire, pour de l'or extérieur, de choisir une qualité d'une valeur de 90 francs le mille environ. Il est vrai que, si la qualité paraît faire défaut, on se rattrape sur la quantité. On en met vraiment trop, les vases entre autres sont surchargés. »

« Le travail sera défectueux, en outre, parce que l'on ne donne pas aux différentes couches de peinture le temps de sécher suffisamment. »

« Voilà un nouvel exemple, malheureusement trop topique, de la nécessité d'une commission extra-municipale des beaux-arts. »

Agrandissement de la gare

Nous avons récemment parlé des travaux d'agrandissement intérieur de la gare de Nancy. Les nouvelles salles d'attente qui sont situées entre la buvette et l'entrée centrale de la gare sont maintenant livrées au public. La sortie des voyageurs s'effectue en ce moment par le passage de l'inspection principale; la guérite qui servait de bureau au facteur de la poste et qui se trouvait placée près de ce passage a été transférée de l'autre côté du pavillon central.

Il paraît qu'à partir du 1^{er} mai, la station de voitures qui existe actuellement dans la cour de la gare sera supprimée. Les cochers se proposeraient de faire une pétition demandant le maintien des emplacements actuels.

Musée de sculpture

Plusieurs visiteurs de notre musée de peinture ont pénétré dimanche et lundi dans les deux salles déjà organisées du musée de sculpture.

L'ouverture officielle des salles du musée de sculpture n'a point encore eu lieu. M. le maire a cependant autorisé le conservateur du musée et son gardien à laisser visiter les salles déjà prêtes du musée de sculpture.

En dehors des statues que l'on pouvait voir exposées dans le vestibule du musée de peinture, on remarque : une statue de Jeanne d'Arc, de M. Jacquot; la statue de la Liberté, d'Aubé; Gui d'Arezzo, de M. Pech; la Fortune enlevant son bandeau, de M. Michel; un Saint-Sébastien, de M. Bailly; le buste de Merlin de Thionville; dans le salon carré se trouve placé le remarquable groupe : On veille, de M. Desca, et la Femme à sa toilette, de M. Dumont.

Bien que le public ne sût pas qu'il pouvait pénétrer dans ces salles, elles ont été parcourues par de nombreux visiteurs. Une femme, qui sortait du musée et se trouvait dans l'escalier le reliant avec les galeries du musée de peinture, a fait une chute et a été blessée à la tête; un enfant en bas âge, qu'elle tenait dans ses bras, n'a eu fort heureusement aucun mal.

Mieux vaut tard que jamais

Enfin, M. l'architecte départemental s'est décidé à faire terminer la façade du nouveau palais de justice. Voici que depuis trois ou quatre jours, ravalears et sculpteurs ont pu se remettre à l'œuvre et attaquer les blocs de pierre brute qui restaient à ciseler. Pris d'un beau zèle à la pensée que le président de la République, qui va venir « dans nos murs », ne manquera pas de jeter un coup d'œil sur cette façade, M. André a fini, au milieu des nombreux travaux qui l'accablent (?), par trouver des loisirs et le temps nécessaire pour concevoir et dessiner le profil des quelques moldures qui devaient orner le piédestal des pilastres de chaque côté de la porte d'entrée et probablement aussi les motifs de sculpture qui doivent décorer cette porte.

Mieux vaut tard que jamais, dit-on. C'est le cas ou jamais d'appliquer le proverbe, car on commençait à désespérer. Que l'on ne se hâte pas trop cependant de se féliciter de cette reprise des travaux. Il ne s'agit, en effet, que de l'extérieur, que de ce qui pourrait paraître extraordinaire aux regards de M. Sadi Carnot. Les travaux intérieurs ne sont point l'objet de la même activité, et il se passera du temps encore avant que les magistrats puissent prendre possession de leurs nouveaux locaux. En tout cas, on peut constater que les prévisions qu'émettait, il y a quelques mois, un de nos correspondants, se sont pleinement réalisées : Le nouveau Palais de Justice n'est pas prêt pour la rentrée de Pâques.

54
Est républicain
23 avril

Le Cercle militaire

On nous écrit de Nancy :
« Il serait bon de savoir à qui va incomber les frais d'installation du nouveau cercle militaire et la construction de l'escalier.
« N'est-il pas à craindre que les abords du péristyle et du théâtre ne deviennent inabordables pour les civils, encombrés qu'ils seront par les ordonnances, plantons, chiens et chevaux ? »

Réponse. — Sur le second point disons que nous n'avons jamais remarqué grand encombrement aux abords du cercle militaire, quand il était place Thiers. Nous espérons que MM. les officiers, hommes bien élevés, n'agiront pas autrement dans le magnifique local que vient de leur concéder la ville.

Ils savent que le péristyle est fréquenté par les Nancéiens, surtout les jours de pluie, et ils n'ont certainement pas l'intention de vouloir le transformer en une antichambre du Cercle.

Sur le premier point, rappelons que dans une de ses dernières séances, le conseil municipal a voté une somme de dix mille francs pour aménager le nouveau Cercle militaire, à condition que la division abandonnerait les droits qu'elle possède sur certaines dépendances du Musée lorrain et sur certains locaux de l'hôtel de ville, notamment celui occupé par le poste des pompiers.

Nous ne connaissons pas assez la question pour être en mesure de dire si ces compensations valent la somme de dix mille francs alloués pour le Cercle. Nous pensons seulement que le conseil a estimé être l'interprète du sentiment patriotique de la population en faisant aux officiers de la garnison des avantages dont ceux-ci comprennent évidemment tout le prix.

La dorure des grilles de Jean Lamour

On lit dans la *Lorraine-Artiste* :

« On vient de décider, à la hâte, la redoreure des grilles de la place Stanislas : une somme de 12,000 francs est consacrée à ce travail : les adjudicataires ne sont pas tenus, paraît-il, de faire un ouvrage excellent, ils sont tenus de terminer pour le 1^{er} juin. Cette précipitation est regrettable.

« En 1864, on a commencé par brûler les parties à dorer à la lampe à alcool, puis on nettoya les nervures avec la brosse de laiton, de façon à en faire ressortir l'élégance. Après cela, on a appliqué une couche à la céruse calcinée, et c'est seulement alors qu'on commença l'opération proprement dite de la dorure.

« Aujourd'hui, on se contente d'appliquer des couches successives de minium, de jaune de chrome, et enfin la mixtion. Il en résulte un empatement des feuilles qui détruit la finesse du dessin.

« Quant à la peinture du fer, elle était grenat foncé, ce qui donnait une note autrement harmonieuse que le ton chocolat dont on nous gratifie aujourd'hui.

« Enfin, l'or employé est trop blanc, il eût été préférable de se servir d'un or rouge plus chaud de ton. Nous ignorons le chiffre consacré à cet or, dans la somme de 12,000 francs votée, mais ce doit être un chiffre insuffisant. On a de l'or à tous prix, depuis 40 francs le mille de feuilles, jusqu'à 100 francs et au dessus ; il était nécessaire, pour de l'or extérieur, de choisir une qualité d'une valeur de 90 francs le

mille environ. Il est vrai que, si la qualité paraît faire défaut, on se rattrape sur la quantité. On en met vraiment trop, les vases entr'autres sont surchargés.

« Le travail sera défectueux, en outre, parce que l'on ne donne pas aux différentes couches de peinture, le temps de sécher suffisamment.

« Voilà un nouvel exemple, malheureusement trop topique, de la nécessité d'une commission extra-municipale des beaux-arts. »

Progn
26 avril

Une pétition

On nous communique la pièce suivante :

« Nancy, le 24 avril 1892.

« A Messieurs les conseillers municipaux de la ville de Nancy.

« Les soussignés, habitants de la sixième section, viennent vous exposer que depuis plus de vingt années, la nécessité de créer au carrefour de la Commanderie-Saint-Jean une place publique, a été tellement reconnue, que l'administration municipale a renoncé à considérer comme domaine privé de la ville le terrain occupé par l'ancien octroi provisoire.

Cet octroi, contrairement à ceux ayant été construits en même temps dans d'autres quartiers, n'a pas été aliéné. L'administration l'a fait démolir et le sol qu'il occupait a été rendu à la voie publique.

« Or les soussignés viennent d'apprendre avec stupéfaction que le propriétaire du terrain en façade sur la future place, ne voulant pas accepter les conditions imposées par l'administration pour la construction de façades régulières et décorées devant donner comme aspect un bon résultat, s'est décidé à se renfermer dans ses droits et va établir à la limite de sa propriété des pignons ou murs pleins de formes disgracieuses qui enlèveront pour toujours la possibilité d'obtenir un ensemble satisfaisant et seront pour les générations qui suivront un sujet de récriminations contre la municipalité qui aura provoqué cet état de choses. Sans vouloir se préoccuper de la défense d'un intérêt particulier et envisageant la question au point de vue de l'utilité publique, les soussignés viennent vous supplier, messieurs, d'étudier à nouveau la question, et ils sont convaincus que de vos délibérations il sortira un arrangement donnant satisfaction à tous les intérêts en présence.

« Ils ne vous cachent pas, messieurs, que le maintien des résolutions du propriétaire intéressé provoquerait dans les quartiers Saint-Jean et Stanislas une agitation peu favorable à la réussite aux prochaines élections municipales de la liste républicaine modérée, qui à leurs yeux représente réellement l'opinion publique à Nancy.

« Veuillez agréer, messieurs les conseillers municipaux, nos respectueuses salutations.

« Suivent les signatures. »

Conseil municipal de Nancy

Séance du 26 avril

PRÉSIDENCE DE M. ADAM

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Il est donné lecture des procès-verbaux des précédentes séances qui sont adoptés.

LA STATUE DE CLAUDE GELLÉE

M. le maire informe le conseil que M. Rodin lui a annoncé que la maquette de la statue de Clau. Gellée avait été envoyée à la fonte. L'inauguration de la statue pourra probablement concorder avec les fêtes.

DÉTAXE

Le conseil adopte une demande en détaxe présentée par M. Valentin-Terrillon. Il émet également un avis favorable à la demande de détaxes militaires à soixante-dix-huit indigents de la ville.

GARDE DU MUSÉE

M. Dogat, garde du Musée, est un serviteur modeste dont les appointements méritent d'être augmentés. Il touche 50 francs par mois et sa présence est nécessaire tous les jours.

D'autre part, M. Larcher a restauré une grande partie des tableaux de la ville depuis longtemps, ainsi que M. Jacques, mais celui-ci est dans une situation plus aisée.

Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs conseillers municipaux, une gratification de 2,500 francs est votée en faveur de M. Larcher à l'unanimité.

MUR DE SOUTIEN

M. Adam donne lecture d'une lettre de M. Rive, propriétaire, rue Gedron, tendant à abaisser son mur de soutien qui sépare sa propriété du jardin botanique et à placer une grille en fer à ce mur. Il offre, pour cette servitude, une redevance annuelle de cinq francs. — Adopté.

SOUTIENS DE FAMILLE

Avis favorable est émis à plusieurs demandes en maintien dans leurs familles, à titre de soutiens, de jeunes gens de la ville de Nancy.

VOIE PUBLIQUE

M. le maire demande au conseil de déclarer voie publique le terrain situé au bout de la rue de la Commanderie et l'emplacement de l'ancien octroi.

Le conseil y consent et accepte également la redevance de 3,500 fr. offerte par M. Louis pour des ouvertures à percer sur cette voie.

DISCOURS DE M. ADAM

M. Adam prend alors la parole pour rappeler les travaux accomplis par la municipalité actuelle. C'est en effet la dernière séance du conseil. Il mentionne la création du groupe scolaire du Mon-Désert, l'agrandissement de l'école des filles du faubourg Stanislas, l'agrandissement de l'école de garçons du faubourg Saint-Georges, la réforme du programme de l'École supérieure, la réorganisation complète de la bibliothèque, qui, avec son installation actuelle, son éclairage électrique, ses calorifères, ses avantages variés, peut rivaliser avec les plus perfectionnées de France.

L'école maternelle de la rue Victor-Hugo a été également agrandie ; on a commencé les travaux de l'Institut anatomique pour lequel des fonds ont été votés.

M. le maire passe à la question de la voirie : on a créé pour les eaux de la Moselle une galerie filtrante, dont l'établissement est terminé et les travaux de la deuxième conduite maîtresse avancent avec rapidité. On a commencé l'étude d'un projet de captation et de distribution d'eau de source d'une incontestable utilité. Ce projet, dû à M. Guérin, ingénieur, fournirait, au prix de 1,600,000 fr., 127 litres par habitant, par 24 heures. Mais sans aller aussi loin, sans s'exposer à d'aussi grands frais, on pourrait échelonner les dépenses de manière à réaliser successivement et partiellement les différents points de ce projet.

L'administration a en outre créé la rue Morey et terminé le nivellement de la place Saint-Jean ; la rue derrière l'église Saint-Pierre est percée et les travaux se poursuivent ; la partie supérieure de la rue Clodion a été ouverte ; on a supprimé les rampes des rues Saint-Lambert et Victor-Poiré, qui gênaient la circulation.

Un des côtés de la rue Mazagran a été mis à l'alignement. On a décidé la création d'un bureau de poste rue de Strasbourg, et à ce sujet M. Adam adresse de chaleureux remerciements à M. Papellier, député, qui a prêté en cette occasion à l'administration municipale un concours actif.

On a créé aussi un nouveau commissariat de police, et douze agents renforcent la police municipale. Une ligne de tram-

ways doit être établie et l'on n'attend, pour terminer les travaux, que l'autorisation de l'administration.

A une objection de M. Pernot, M. Adam répond qu'il faut tenir compte des formalités administratives qui ne permettent point d'agir avec une plus grande rapidité.

Le bureau central de l'octroi a été transféré rue de l'Équitation dans un plus grand local construit à cette intention ; on a passé avec la Compagnie de l'Est une convention pour l'agrandissement de la gare qui est en voie d'achèvement. A l'hôpital civil, on a fondé une étuve à désinfection qui fonctionne régulièrement et rend de grands services à la population. Le conseil a contribué aussi, par une subvention accordée au département, à la création d'un dépôt de mendicité.

M. Adam passe à la question des beaux-arts ; la décoration du grand salon peut être considérée comme finie ; l'Arc de Triomphe est terminé ; on a ouvert trois salles nouvelles au musée de peinture ; la ville, qui a reçu de MM. Osiris et Prémiet, la statue de Jeanne d'Arc, a réussi en outre, à force de démarches, à faire compléter les réparations de la porte Saint-Georges. Elle a installé au théâtre un peintre décorateur qui rend de grands services et espère inaugurer sous peu la statue de Grandville.

M. André présente quelques observations au sujet de la nécessité de la création d'un musée de sculpture.

M. Adam énumère les dons qui ont été faits à la ville : 30,000 fr. versés par un inconnu pour l'achèvement de l'Arc de Triomphe, le legs Fabricius qui a permis de créer des bourses au lycée et à l'école professionnelle de l'Est, la donation de M^{lle} Virginie Mauvais, grâce à laquelle on a construit un nouveau pavillon à l'hôpital, la succession Déodor Balbâtre qui sera bientôt livrée à la ville, le legs Dinsensmeyer et le legs Grandville dont le surplus — la statue payée — sera attribué à des œuvres de bienfaisance, soit une somme supérieure à un million.

L'immeuble de la rue Clodion a été destiné aux syndicats ouvriers ; les cimetières sont entretenus en parfait état sans subvention, grâce au concours de M. Royé, adjoint.

Le conseil a fait tout son devoir ; il n'a rien négligé de ce qui pouvait être utile aux intérêts de la ville. Le conseil a prêté un concours bienveillant à M. le maire qui lui en exprime sa profonde gratitude en termes émus.

INCIDENT

Ici se place un incident qui a produit dans la salle une véritable émotion.

M. le docteur Parisot, doyen d'âge du conseil municipal, au nom du conseil et de la population, remercie M. Adam du dévouement qu'il a consacré aux intérêts publics, et lui reproche seulement d'avoir été trop modeste dans l'énumération de ses travaux, et aussi de se soustraire, par une retraite anticipée, aux suffrages de ses concitoyens, soit électeurs, soit conseillers, qui seraient assurément demeurés fidèles à leurs votes antérieurs.

M. Parisot ajoute qu'il tient à donner à ce dernier reproche une forme publique et officielle, au nom de tous ses collègues, et à féliciter M. Adam d'avoir surmonté des difficultés sérieuses, à les avoir résolues dans l'intérêt de la cité.

M. Adam, visiblement touché, et les yeux mouillés, répond que cette journée laissera dans son existence un des meilleurs souvenirs.

M. Guérin demande que l'énumération des travaux accomplis depuis quatre ans, ainsi que les paroles de M. Parisot, soient consignées au procès-verbal de la séance. M. Adam adresse au conseil de nouveaux remerciements interrompus par l'émotion. La séance est levée à cinq heures et demie.

Nous avons reçu, dans la soirée, de la mairie, la liste des principaux actes du conseil municipal ; l'abondance des matières nous oblige à retarder la publication de ce document.

Meunier
26 avril

565
Proquid

Les grilles de la place Stanislas

Un conflit s'est élevé entre M. Jasson, architecte de la ville, et l'entrepreneur chargé de dorer les grilles de Jean Lamour. Le différend portait sur le poids de l'or employé.

M. Jasson s'est entendu avec des entrepreneurs de Nancy et contrairement à ce qui a été annoncé par un de nos confrères, le travail est activement poursuivi et sera terminé pour les fêtes du 5 juin.

La fontaine de Neptune

On annonce que l'entrepreneur chargé de la réparation de la fontaine de Neptune s'est engagé à enlever la baraque qui entoure le groupe devant le café de la Rotonde pour le 15 mai courant au plus tard. Ce délai est de rigueur, car, après le travail de restauration du groupe de la fontaine, il restera encore à exécuter le travail du redorage des grilles.

Proquid
S. M. M.

Dévotion à Saint-Joseph

Que pensez-vous de saint Joseph ? Oui, de saint Joseph ? Je vous demande ce que vous pensez de saint Joseph ? — C'est un très grand saint, un saint très puissant. Ne lui avez-vous pas voué quelque dévotion particulière ?...

Quoi ! vous ne répondez pas ? — Je vous entends ; ce saint vous inspire un préjugé, une certaine crainte... Vous êtes marié sans doute ? Oui ? C'est bien cela. Et alors vous êtes disposé à traiter ce bon saint comme un de ces dieux funestes du paganisme auxquels on faisait des sacrifices propitiatoires pour qu'ils voulussent bien ne pas s'occuper de vous.

Eh bien, vous n'y êtes pas, mais pas du tout. Saint Joseph n'a rien de néfaste et ne porte malheur à personne. Il aime au contraire à s'occuper des gens pour leur rendre service. Il est là-haut — là-haut — à la tête d'un office, d'un cabinet d'affaires, et il déploie pour ses clients une activité fiévreuse et méritoire.

Vous me demandez comment je puis être informé à ce sujet ?

Oh ! le plus simplement du monde. Voici d'où me viennent mes tuyaux. J'ai lu le dernier numéro du *Bulletin de saint Joseph*, « organe des œuvres et de la confrérie de Nancy, paraissant tous les mois avec l'approbation de S. G. Mgr l'évêque de Nancy et de Toul. »

Je gage que vous ne saviez seulement pas qu'il y avait une confrérie de saint Joseph à Nancy ? Non ? Et cependant, avouez-le, vous connaissez des gens qui sont dignes d'y entrer. Avertissez-les donc : elle existe.

Mais revenons à saint Joseph. Quel saint affairé ! Naturellement on le tourmente beaucoup à propos de son église, en construction dans le quartier de la Garene (on s'abonne chez le curé, dans l'avenue, au n° 35). Mais, l'excellent saint, il fait passer les affaires des autres avant les siennes. Aussi lisons-nous dans son bulletin :

« Saint Joseph n'a pas été aussi généreux pour son église que je l'avais d'abord pensé. J'avais prédit 50,000 francs pour le seul mois de mars, il ne nous en a accordé que 10,000. »

Mais voici le mois de mai : puisque saint Joseph est si modeste, on compte que la sainte Vierge s'en mêlera. « La sainte Vierge bâtissant l'église de son saint Epoux, n'est-ce pas une charitable idée ? » Le fait est qu'elle lui doit bien ça.

Cependant saint Joseph vaque à ses nombreuses occupations. Il « secourt toutes les infortunes. » Je lis ces mots dans le Bulletin.

Un anonyme envoie cinq francs de Vaudoncourt pour l'église de Saint-Joseph en reconnaissance du service que ce saint a rendu [à une personne de sa famille dont il a sauvé le bétail, une partie du moins. Le lendemain du jour où cet anonyme avait promis cinq francs, le bétail allait mieux.

Mais saint Joseph n'est pas que vétérinaire ; il est aussi médecin. Il a sauvé un petit enfant malade tout simplement parce que la mère a changé le prénom de son dernier né contre celui de Joseph. (Oui, mais c'est l'autre saint qui n'a pas dû être content.)

Il n'y a pas lieu de s'étonner si ce saint est assiégré. Il y a foule au guichet pour le dépôt des demandes. On lui recommande une foule d'affaires temporelles ou autres, des mariages, des conversions, des vivants et des morts. Saint Joseph n'est pas seulement vétérinaire et médecin ; il tient un bureau de placement. Du Pas-de-Calais, « on demande un évêque pour le diocèse d'Arras ; » de Seine-et-Oise on recommande : « la réussite de deux procès, une maison de banque, une jeune fille dont les dispositions donnent des inquiétudes. » (Aie ! aie !)

Et ainsi pour tous les départements. Saint-Joseph n'a pas un instant à lui.

Il faut croire cependant qu'il ne s'occupe pas de politique. Dans tous les cas, il n'a rien fait pour les indépendants et pour leurs amis. J'aurais grande envie, quant à moi, de le chicaner à ce sujet. Dans la vingtième liste de souscriptions pour son église, je lis : « M. de Vienne, 3^e souscription : 100 francs. » Saint-Joseph tenait une fameuse occasion de montrer sa reconnaissance ; il aurait suffi d'un peu de courtoisie électorale.

Si ce grand saint se montre ainsi ingrat vis-à-vis de ses dévots les plus généreux, il y a peu de chances pour qu'il écoute un libre-penseur. C'est regrettable, car j'avais une bonne pensée ; je voulais lui demander quelque chose, et pour l'un des siens. Oui, vraiment. L'évêque de Nancy est bien éprouvé en ce moment-ci. Je voulais demander une grâce pour lui. Ce n'est ni un archevêché, ni le chapeau de cardinal ; la modestie bien connue de ce prélat en souffrirait. Bien qu'il n'ait pas autant d'esprit que M. de Voltaire, M. Turinaz écrit autant (voir la nomenclature de ses œuvres complètes dans le discours de l'archiprêtre de notre cathédrale). Eh bien, je voulais demander pour lui à Saint-Joseph un peu de concision, un brin de clarté, un grain de bon sens.

Oh ! grand saint, quel service à rendre à l'Eglise !
A. Z.

Proquid
S. M. M.

LES GRILLES DE J. LAMOUR

Quand on se promène parmi les salles d'une exposition de peinture, on rencontre quelquefois Joseph Prudhomme en arrêt, lunettes relevées, devant un tableau et murmurant dans son enthousiasme de connaisseur sommaire : Oh ! le beau cadre ! le beau cadre ! On l'entend de même lorsqu'il traverse la place Stanislas s'écriant d'une voix attendrie en regardant les grilles de Lamour : que d'or, mes amis, que d'or !

Et pourtant, au risque d'effeuiller à la fois les deux illusions de mon doux Joseph, ce qu'il y a de meilleur dans un tableau ce n'est pas le cadre et ce qu'il y a de plus louable dans l'œuvre du serrurier glorieux du roi de Pologne, ce n'est pas la dorure. C'est l'originalité du plan d'ensemble, l'incomparable virtuosité de l'exécution. Lamour a fait dire au fer ce que le fer n'avait pas encore dit avant lui.

Il l'a assoupli, lui a enlevé sa rigidité native, et tout en lui conservant la force, lui a donné la grâce. Ses grilles semblent une den-

teille d'un dessin capricieux et galant comme des fleurs semées sur la jupe d'une Pompadour. On n'y trouve aucun des défauts ordinaires du métal employé à la décoration. Ni pesanteur, ni maigreur, mais une légèreté qui n'exclut pas la solidité et une ampleur qui se marie à la finesse. Ses deux grandes grilles de Neptune et d'Amphitrite ont été dressées sur un plan entièrement cintré. Comme Léonard de Vinci, Lamour était un amoureux de la ligne courbe.

Il la substituait partout à la ligne droite. Vous lui donniez une série de barres de fer rigides ; il les contournait en volutes ou les découpait en rinceaux. Les feuilles de fer s'élançaient comme une vigne vierge le long d'une treille et s'épanouissaient en une merveilleuse frondaison. Elles ne craignaient pas la comparaison avec les feuilles des vrais arbres : elles l'appelaient plutôt. Par une coquetterie d'artiste, Lamour voulait que les éléments du parallèle fussent fournis aux visiteurs de la place. Il dit lui-même dans le recueil de ses dessins :

« On a pratiqué derrière les fontaines des petits bosquets en charmille, tant pour faire sortir les ornements qui sont dorés et varier agréablement la vue, que pour cacher la partie des remparts de la Ville-Vieille qui viennent y aboutir de trop près. » La dorure et la verdure se trouve ainsi placées par l'artiste sur le même pied. Elles ont l'une et l'autre le même office : celui de se faire valoir réciproquement, de se faire sortir comme disait lui-même Jean Lamour.

Mais il ne faut pas que l'accompagnement étouffe le son principal et que le doreur éclipsé le serrurier. La serrurerie garde le premier rang. C'est un grand art et Lamour, avait raison de le louer en termes enthousiastes : « Elle a, écrivait-il dans son Recueil, des parties pleines d'agrément, de délicatesse et de charme. Elle est susceptible de toutes les formes. Elle a, quand elle veut, l'énergie de la peinture et de la sculpture, la hardiesse de l'architecture et toujours la solidité. »

Le temps a fait néanmoins son œuvre et la solidité originelle des grilles de la place Stanislas se trouve compromise. Malgré les restaurations partielles entreprises depuis quelques années, beaucoup d'ornements sont attaqués par la rouille et tombent littéralement en pièces. Pour en juger, il suffit de se transporter devant la fontaine d'Amphitrite et d'examiner par le menu les détails du rinceau accosté au café de l'Opéra et de celui qui avoisine l'évêché.

Or sur ces fleurons branlants, évidés, caducs, décadents, les ouvriers se livrent à un premier travail de nettoyage, préface obligée de la peinture, qui ne peut qu'amincir et émacier une tôle déjà devenue exsangue. Puis on couvrira le tout d'une couche de feuilles d'or et la feuille d'or deviendra sacrée, et pour dix ans on n'osera plus toucher aux grilles, et la dorure, ainsi entendue et appliquée sur des cloisons branlantes, loin d'être une restauration, sera complice d'une nouvelle destruction.

A une dorure hâtive, mal étudiée, intempestive et dangereuse, nous aurions préféré une analyse attentive de l'état actuel des grilles, une comparaison approfondie de la forme des tôles primitives et de celles beaucoup plus minces et moins copieusement modelées, qu'on a ajoutées depuis. On aurait pu nommer une commission de spécialistes pour dresser le devis d'une restauration d'ensemble et ne pas se jeter tête baissée dans une opération qui ne nous fera honneur qu'aux yeux des personnes absolument inexpérimentées.
N. P.

Et républicain
15 Mai

La place Stanislas

On nous écrit de Nancy :
« Pour un passant distrait, belle et radiense se montre la place Stanislas, avec ses palais, ses grilles dorées, son arc de triomphe, sa statue majestueuse et ses fuyantes perspectives vers les deux portes élevées par Sa Majesté Polonoise.

« Mais cette brillante médaille a son revers, il y a des verrues insolentes sur cette place ; notes discordantes qui viennent troubler l'harmonie et chagrinent les habitués et les amoureux de la place Stanislas.

« Car elle a ses fidèles, notre place, flâneurs et amateurs qui s'en viennent chaque jour contempler leur bien-aimée. Ils vous diront alors que Dieu voyant des taches dans ses anges, eux découvrent des énormités sur la place Stanislas.

« Grosses et menues, les voici : toitures surélevées sans goût au-dessus des galeries ajourées, enseignes de tout genre qu'il importerait de ramener au joli type uniforme des cafés Baudot et Clérin ; grille horrible et mutilée de l'énorme statue du roi polonois, dont le piédestal est bien malade. Il serait nécessaire d'établir un trottoir bitumé faisant le tour intérieur de la place — innovation heureuse qui rassurerait les promeneurs contre les envahissements des vélocipédistes.

« D'autre part, les deux portes monumentales de l'hôtel-de-ville font piteuse mine auprès des baies centrales remises à neuf ; les tableaux d'affiches sont en mauvais état, et les inscriptions du café de la Comédie sont lamentables en avant du théâtre.

« Face à la statue, les murailles d'une boutique sont barbouillées de brun-rouge, et sur le socle de Stanislas on remarque le mot Vosges, écrit Vo...ges.

« Les restaurateurs des grilles ont oublié dans les rainures des pierres de taille plusieurs fiches en bois qu'il importe d'enlever, débris de lattes ayant servi à fixer leurs abris volants. Enfin, il serait nécessaire de repeindre aussi les deux cadres solaires si curieux, établis à l'angle du pavillon de la rue Gambetta, et au coin du café Baudot. »

15 Mai
artiste à la
Sard
sans savoir ce
qu'il dit

La serrurerie artistique en Lorraine

La statue de l'architecte de Stanislas, Emmanuel Heré, qui se dressera l'an prochain contre l'Arc-de-Triomphe de Nancy, sera accostée de deux bustes, ceux de Guibal et Jean Lamour. Ce dernier artiste, cet inimitable forgeron, dont les chefs-d'œuvre sont un des plus brillants ornements de notre cité, n'est pas mort tout entier, car il a laissé en notre siècle plusieurs élèves, dignes de leur maître.

J'ai nommé Morot, de Nancy, et Drouard, de Baccarat.

Dans son atelier de Boudonville, Morot travaille le fer comme une cire molle ; il l'assouplit à sa guise, le tourne, lui donne tous les tons et toutes les formes, et nous offre des travaux artistiques comme les vases nouveaux qui surmontent les grilles de la place Stanislas, et les barrières gothiques qui vont fermer les chapelles latérales de la basilique de Saint-Nicolas de Port.